

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 avril 1996 par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments -service des opérations- vient de me faire parvenir une nouvelle liste de biens concernant le domaine privé de la communauté urbaine de Lyon, biens acquis en vue d'opérations d'urbanisme ou de voirie et susceptibles d'être démolis dans les prochains exercices.

Par différents jugements, les tribunaux administratifs tendent à considérer que le maire ou le président d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de démolir. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces démolitions dans les meilleurs délais, je vous demande de m'autoriser à déposer, le moment venu, les demandes de permis de démolir pour les sites suivants, étant entendu que cela sera fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

- Lyon 3° -

- * 100, cours Richard Vitton
- * 16, rue de l'Epée.

- Lyon 7° -

- * 61, avenue Debourg,
- * 55, avenue Debourg,
- * 6, rue Broussas,
- * 8, rue Broussas,
- * 36, rue Pierre Chevrot,
- * 34, rue Pierre Chevrot,
- * 387, rue Garibaldi,
- * 19, rue Clément Marot.

- Lyon 9° -

- * 6, 8, rue de la Martinique,
- * 1, quai du Commerce, à l'angle du 60, rue Paul Sédaillan,
- * 39, rue Saint Pierre de Vaise,
- * 7, 9, rue Antonin Laborde,
- * 46, rue des Docks,
- * 370, boulevard de Balmont,
- * 52, rue de la Claire ;

Vu le présent dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de démolir correspondant aux immeubles précités ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,